

L'an mil neuf cent vingt-huit, le Samedi  
 Mars, 9 heures, les membres composant le Conseil  
 Municipal d'Orsay se sont réunis sous la Présidence  
 du Maire.

Étaient Présents: M. M<sup>rs</sup> Blondel Maire, Devaux 1<sup>er</sup> ad-  
 joint, Befeure 2<sup>e</sup> adjoind, Droux, Lorne, Prévost, Eravi  
 Vilain

Étaient absents excusés: M. M<sup>rs</sup> Simon, Marotte, Lorne  
 Jolly, Colin, Elouvenin

Le Conseil désigne pour secrétaire Monsieur Prévost, lequel  
 fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui  
 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de la  
 Société Lyonnaise des Baux et de l'Éclairage, en date du  
 3 mars courant, faisant connaître sa réponse aux observations  
 de la Commission des Baux.

Le Conseil considérant que la réponse de la Société Lyonnaise  
 ne donne pas satisfaction aux observations de sa Commission,  
 notamment en ce qui concerne les articles 12-13-14-23-24-28-31-35-36-39-41 et 42.

Adopte les conclusions de la Commission des Baux et  
 refuse d'approuver le projet proposé, tel qu'il se  
 présente après la lettre du 3 mars de la Société, et  
 déclare prêt à continuer les pourparlers, sur la base  
 des observations présentées par la Commission et  
 transmises par lettre de Monsieur le Maire le 29  
 février dernier.

### Assistance aux femmes en couches

Madame Chireau Estelle Augustine Marie femme Beau-  
 domiciliée 125 rue de Versailles à Orsay, sans ressources  
 personnelles, habitant Orsay depuis le 8 octobre 1925  
 ayant son domicile de secours (admise en 1<sup>er</sup> partie)

Madame Jovet Agathe f<sup>e</sup> Girard, domiciliée à Orsay  
 depuis le 8 janvier 1925, étant propriétaire (refusée)  
 Le conseil approuve les changements apportés par la  
 Commission d'assistance à la liste du service médical  
 en 1928.

### Service Médical gratuit

à ajouter  
 M<sup>me</sup> Galochet  
 Enfant Malik  
 Lepoivre

à retrancher  
 Vne Bouquin de...

Demande Blin

Sur une demande de M<sup>me</sup> Blin le conseil vote une somme de cent francs pour participer à l'achat d'un appareil au jeune Blin Roland; la somme sera prélevée sur l'art. 49 du budget primitif de 1928 (Secours aux indigents).  
Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une délibération de la commission administrative du bureau de Bienfaisance, en date du 15 mars courant, demandant à Monsieur le Préfet d'attribuer au bureau de bienfaisance d'Orsay les biens légués à la Fabrique de l'Eglise d'Orsay par Madame V<sup>ve</sup> Blondin (testament du 29 janvier 1900 et codicilles des 28 mai et 1<sup>er</sup> septembre suivant).

Le conseil donne un avis favorable à cette dernière.  
Les fêtes sont fixées pour 1928 aux dates suivantes:  
Fêtes de la Rosière: les Dimanches 13 et 20 mai.  
Fête de la S<sup>t</sup> Laurent: les Dimanches 12 et 19 août  
Fête du Guichet: le Dimanche 9 septembre

Legs Madame V<sup>ve</sup>  
Blondin

Date des Fêtes

*[Signatures]*  
Blondel  
L. Bruny  
A. Lohy  
2 Druet  
L. Lohy

Déance du 19 avril 1928

Du Samedi 14 avril 1928.  
Convocation du conseil Municipal pour  
le Jeudi 19 avril 1928 à 20 heures à la  
Mairie pour la tenue de la session d'avril  
Le Maire,

*[Signature]*  
Blondel

L'an mil neuf cent vingt-huit, le Jeudi 19 avril  
 20 heures, les membres composant le conseil Municipal  
 d'Orsay se sont réunis sous la Présidence du Maire  
 étaient Présents: M. M<sup>rs</sup> Blondel Maire, Bevauneur  
 adjoint, Befeore 2<sup>e</sup> adjoint, Bernerle, Jolly, Dreu  
 borne, Piéost, Groué, Chouweuin, Harotte, Colan  
 Leroux.

Absents excusés: Simon, Vilain.  
 Le conseil désigne pour secrétaire M<sup>r</sup> Chouweuin,  
 lequel fait lecture du procès verbal de la précédente  
 séance, qui est adopté à l'unanimité.

S<sup>te</sup> Amicale des Pêcheurs  
à la ligne  
 demande de subvention

app. 9 mai 1928

à l'occasion des Grands concours de pêche à  
 la ligne, organisés par la société amicale des  
 Pêcheurs d'Orsay aux dates ci-après: 3 juin  
 14 juillet et pour la Fête de la S<sup>te</sup> Laurent  
 Le conseil décide d'allouer à cette société la  
 somme de 500 francs, soit 100 francs pour chacune  
 des fêtes, mais pour cette dernière à titre  
 exceptionnel, cette somme sera prélevée sur  
 les fonds libres de l'exercice en cours, sauf  
 approbation Préfectorale.

Demande Coupric  
Balayage des classes et  
allumage des feux.

app. le 27 avril 1928

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Coupric  
 demandant que l'indemnité de 600 francs qui  
 lui est allouée pour le balayage des classes et  
 l'allumage des feux, soit portée à 1600 francs  
 Le conseil, après en avoir délibéré, vote une  
 somme supplémentaire de 600 francs, cette  
 somme sera prélevée sur les fonds libres de  
 l'exercice en cours, après approbation Préfectorale.

Assistance aux femmes  
en couches

Révision du taux d'allocation

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur  
 le Préfet de Seine et Oise pour la révision du taux  
 d'allocation des femmes en couches.  
 Le conseil renvoi à la Commission des Finances  
 pour étude.

Cas de transmission  
sur l'emprunt de 150000<sup>fr</sup>  
Réclamation de l'enregistreur  
ment.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre  
 de M<sup>r</sup> le Receveur de l'enregistrement de  
 Palaiseau, réclamant une somme de 315<sup>fr</sup>  
 pour droits de transmissions de l'emprunt  
 de 150000<sup>fr</sup> en 300 obligations de 500<sup>fr</sup>  
 renvoyé à la commission des Finances.

Enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M<sup>me</sup> Faucher pour l'enlèvement des ordures ménagères dans le prolongement de la rue de Chartres, lotissement de Mondétour et prolongement du B<sup>d</sup> Dubreuil, qu'il consent à enlever pour la somme de 2000 fr. jusqu'à la fin de l'année.

Le conseil après en avoir délibéré, renvoi à la fin de l'année cet enlèvement, afin de réviser le cahier des charges.

Élargissement du sentier rural n° 5 de la Dimancherie

M<sup>e</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'un projet de convention - Comar, Preneuse au sujet de l'élargissement du sentier rural n° 5 de la Dimancherie.

renvoyé à l'étude

Chemin rural n° 24 élargissement partiel Proposition Collet.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M<sup>e</sup> Collet, s'engageant à faire à ses frais l'élargissement du chemin rural n° 24 si les propriétaires riverains consentent à donner leur terrain à un prix abordable.

Le conseil renvoi à l'étude le projet à la Commission des chemins et demande que M<sup>e</sup> Collet soit convoqué à cette commission qui aura lieu le mercredi 25 avril courant.

Plan d'alignement rue Bourcier

Demande de construction Cadot

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de M<sup>e</sup> Jussanne Marcel agissant comme architecte pour le compte de M<sup>e</sup> Cadot pour effectuer les travaux ci-après - surélévation d'un bâtiment existant dans la propriété de M<sup>e</sup> Cadot Boucher rue Bourcier, pour aménagement de logement dans la partie surélevée.

Le conseil après en avoir délibéré, se retranche au plan d'alignement dont la rue est frappée (plan approuvé le 22 février 1869) et ne peut donner suite à la demande de M<sup>e</sup> Cadot.

Chambre d'agriculture nomination du délégué du Conseil Municipal

En conformité de la circulaire Préfectorale en date du 16 mars 1928, le Conseil désigne

x  
Vote de crédits  
Subvention aux  
maîtres et maîtresses  
des écoles ne bénéficiant  
pas des œuvres post-scolaires

désigne M<sup>r</sup> Lefèvre Alexis, membre du conseil  
Municipal et cultivateur, pour faire partie  
de la commission chargée de dresser, la liste  
des électeurs à la chambre d'agriculture

sur la demande de M<sup>r</sup> le Maire  
Le conseil vote les crédits nécessaires pour la subvention  
de 75 francs, votée à la session de mai 1927 à tous les  
maîtres et maîtresses des écoles pour la surveillance de la  
Cantine et qui ne bénéficient pas des œuvres post-scolaires  
soit 300 francs. Cette somme après approbation sera  
prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours

x  
Subvention M. Berthelot  
vote de nouveaux crédits

sur la demande de M<sup>r</sup> le Maire  
Le conseil vote les crédits nécessaires pour la subvention  
de 100 francs votée à la session de novembre 1927 à la  
souscription Marcelin Berthelot. Cette somme n'ayant  
pas été touchée avant la fin de l'exercice clos  
le 31 mars, sera prélevée sur les fonds libres de l'exer-  
cice en cours après approbation nouvelle de M<sup>r</sup> le Maire

x  
Allocation journalière  
Bourdin Jean Louis

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil  
d'une demande d'allocation journalière pour  
soutien indispensable de famille, article 24  
de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923, présentée par M. Bourdin  
Jean Louis domicilié à Orsay rue du Chemin de  
Fer. Considérant que cette famille, mérite  
intérêt et bienveillance. Le conseil émet  
l'avis qu'une suite favorable soit donnée  
à cette demande.

x  
Assistance aux  
femmes en couches

Madame Delacroix Hélène Alphonsine  
M<sup>me</sup> Boilot domiciliée à Orsay, 49 rue du  
Parc sans ressources, personnelles, habitant  
Orsay depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1927 et Palaiseau  
du 1<sup>er</sup> juin 1921 au 30 septembre 1927  
ayant son domicile de secours à Palaiseau  
admise en 2<sup>e</sup> partie.

Blondel Lefèvre  
Lemerle Amaro  
D. Prevost  
A. Dhunet

# Session de Mai 1928

## Convocation

Du Vendredi 8 juin 1928.

Convocation du conseil Municipal, pour le samedi 16 juin 1928. 20 heures à la Mairie pour la tenue de la session de Mai.

Le Maire,

L'an mil neuf cent vingt huit,  
Le samedi 16 juin, 20 heures,  
les membres composant le conseil Municipal d'Orsay  
se sont réunis sous la Présidence du Maire.

Étaient Présents: MM<sup>rs</sup> Blondel, Lefèvre, Lemerle  
Dreux, Vilain, Borne, Priost, Broué, Chouvenin,  
Marotte, Colin, Beroun

Absents excusés, MM<sup>rs</sup> Bevaux Simon, Jolly.

Le Conseil désigne pour secrétaire M<sup>r</sup> Chouvenin  
lequel fait lecture du procès verbal de la précédente  
séance, qui est adopté à l'unanimité.

Avenue S<sup>t</sup> Laurent Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de  
travaux de bordures et cariveaux à l'entrée du cimetière  
et cariveaux à l'entrée (pose de bordures et cariveaux) ce devis établi  
par M<sup>r</sup> Collet à Palaiseau et s'élevant à 6300 fr.

Le conseil après avoir pris connaissance des  
travaux à effectuer, délibère.

~~Le rabais de 15% est insuffisant.~~

Il y aura lieu de supprimer le ciment pour le  
pavage et le remplacer par de la chaux.

Les cariveaux devront être réduits à 0,80

Les bordures seront des bordures ordinaires de 0,14

Ces prix paraissant exagérés, ce devis n'est  
pas accepté et devra être remanié par M<sup>r</sup> Collet

en se conformant aux prévisions ci-dessus.

Rue de la Facaterie Monsieur le Maire donne connaissance au conseil  
d'un devis de M<sup>r</sup> Gabriel s'élevant à 8500 fr.  
pour réfection du chemin de la Facaterie  
sur la voie urbaine, dite entre le chemin vicinal ord<sup>re</sup> n<sup>o</sup> 5 et le  
rue de la Facaterie, entre le chemin vicinal ord<sup>re</sup> n<sup>o</sup> 5 et le  
le chemin vicinal ord<sup>re</sup> n<sup>o</sup> 5 et le passage à  
niveau.  
Le conseil après l'étude de ce devis demande à  
M<sup>r</sup> Gabriel de faire un rabais sur la série de prix.

Reclamation M<sup>e</sup> Pinon  
(Legs Blondin)  
app. le 21/6.28

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation de M<sup>e</sup> Pinon notaire à Orsay, qui réclame la restitution d'une somme de 938 francs 68 qui avait été perçue en trop par l'enregistrement sur le legs <sup>de</sup> M<sup>e</sup> Blondin. Cette somme ayant été remboursée à tort par l'enregistrement au Receveur Municipal; M<sup>e</sup> Pinon ayant fait l'avance de cette somme, en réclame la restitution. Le conseil vu la réclamation justifiée de M<sup>e</sup> Pinon vote la somme de 938 francs 68. Cette somme sera prélevée sur l'exercice en cours, sur les fonds libres et sera remboursée à M<sup>e</sup> Pinon après approbation Préfectorale.

Reclamation de  
l'enregistrement

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une réclamation de l'enregistrement sur la taxe de transmission sur l'emprunt de 150000 francs. s'élevant à 315 francs 50 et portant sur la taxe de transmission due du 30 avril 1926 au 1<sup>er</sup> octobre 1926. Le conseil vu la réclamation justifiée.

sur transmission de l'emprunt  
de 150000 francs  
app. le 21/6.28

Vote la somme de 315 francs 50 due à l'enregistrement pour lui être remboursée. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1928, après approbation Préfectorale.

Caux d'allocation  
pour assistance aux  
femmes en couches

Aux termes de l'article 69 de la loi de Finances du 30 juillet 1913. Le taux de l'allocation journalière pour l'assistance aux femmes en couches, est arrêté pour chaque commune par le conseil Municipal. Ce taux appliqué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1924 était de à 0<sup>+</sup>75 par jour.

Le conseil vu la cherté constante de la vie et après en avoir délibéré, fixe le taux de cette allocation à 1<sup>+</sup>50 par jour, pour être appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1929. Le Conseil,

Adjudication

Fourniture de chauffage  
Ecoles, Mairie, Crèche  
hiver 1928 - 1929.  
app. le 21/6.28

Décide par raison d'économie et afin de profiter des prix d'hiver, de faire l'achat du combustible nécessaire au chauffage des Ecoles, Mairie et Crèche pendant l'hiver 1928 - 1929. De faire une adjudication qui aura lieu le 25 juillet prochain, à 10 heures pour les fournitures

suivantes

850 hectolitres de coke 7° 0

1700 kg d'anthracite Français concassé 1<sup>re</sup> qualité

5500 kg charbons, ~~concassés~~, auzin, gailleterie 1<sup>re</sup> qualité

M. M<sup>rs</sup> Lorne et Leroux sont désignés pour assister

M<sup>r</sup> le Maire à cette adjudication.

X  
Fournitures scolaires  
Livres pour prix

Marché de gré à gré

app. le 23/6, 28

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une demande de M<sup>r</sup> Mariquot de bien vouloir lui accorder la fourniture des livres pour la distribution des prix et la fourniture des livres pour l'année scolaire 1928 - 1929 - de Juillet à Juillet.

M<sup>r</sup> Mariquot consentira un rabais de 20% pour les prix 5% sur la papeterie, 10% sur les volumes, et demande que l'on lui accorde un marché de gré à gré comme les années précédentes.

Le Conseil ~~decide~~ et autorise M<sup>r</sup> le Maire de passer ce marché, ayant été satisfait des fournitures faites par M<sup>r</sup> Mariquot. Les membres de la Commission scolaire se réuniront pour examiner les objets classiques et leur prix. Les Directeurs et les Directrices assisteront à cette réunion.

X  
Distribution des Prix

app. 31 août 1928

Le conseil décide que la distribution des prix aura lieu le Dimanche 29 Juillet prochain, et que le préau de l'école maternelle étant insuffisant pour contenir les enfants, et les familles, vote la somme de 200 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, pour la location d'une salle rue de Versailles.

Demande de subvention  
Passerelle  
Petit chez soi

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition des habitants du Petit chez soi pour la construction d'une passerelle et demandant une subvention pour les aider à la construire.

Le conseil après en avoir délibéré, vote le principe d'une subvention de mille francs, à prélever sur l'article 94 du budget en cours. Cette somme ne sera délivrée qu'après une entente entre les habitants du Petit chez soi et M<sup>r</sup> Pécheux locataire de la Prairie des Sles les autorisant à construire cette passerelle.

Demande Dupont  
Achat de terrain,  
de la Commune situé  
rue des 3 fermes

---

Cimetière  
demande de transfert  
Vasseur

---

Vote de crédits x  
Cimetière  
transfert du monument  
Blondin  
de l'ancien cimetière au nouveau  
Allocations journalières

---

Assistance aux femmes  
en couches

---

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil  
d'une lettre de M<sup>r</sup> Dupont pp<sup>re</sup> rue des 3 fermes  
demandant à acheter à la commune un terrain  
de 50 m<sup>2</sup> environ situé rue des 3 fermes.

Le conseil délibère

Ce terrain étant classé dans la voirie urbaine  
il ne peut pas être donné suite à cette demande.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande  
de M<sup>r</sup> Vasseur, pp<sup>re</sup> d'une concession de 4 m<sup>2</sup>  
dans l'ancien cimetière et demandant le  
transfert dans le nouveau. M<sup>r</sup> Vasseur aban-  
donnera 2 m<sup>2</sup> de sa concession et demande que  
l'on lui autorise de choisir la concession  
n° 206. Le conseil vu l'abandon des 2 m<sup>2</sup> de  
terrain - autorise le dit transfert et accorde  
la concession n° 206 à M<sup>r</sup> Vasseur.

~~Le conseil, sur la demande de M<sup>r</sup> le Maire~~

~~vote un crédit de 3500 francs pour le~~

~~transfert du monument Blondin de l'ancien~~

~~cimetière dans le nouveau, cette somme sera prélevée~~

~~sur les fonds de l'exercice en cours.~~

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil

de plusieurs demandes d'allocations journalières pour

soutien indispensable de famille, article 24 de la loi du

1<sup>er</sup> avril 1923 présentées par :

Guérier Adeline femme Désiré Georges Guérier domiciliée

à Orsay 4 rue de Versailles Orsay

M<sup>me</sup> Bardou rue de Bozère Orsay

Le Mare Marie Madeleine Joséphine domiciliée 10 rue des Fleuries

Écollan Constant domicilié 53 rue de Versailles Orsay

Le conseil considérant que ces familles méritent

intérêt et bienveillance émet l'avis qu'une suite

favorable soit donnée à ces demandes.

M<sup>lle</sup> Le Gal Rosalie, célibataire mineure, domiciliée

à Orsay, 50 rue de Bozère, mais domiciliée de fait à

Quistinic (Morbihan) chez ses parents, sans aucune

ressource personnelle, habitant Orsay depuis le 15

avril 1924. ayant son domicile de secours à Quistinic

admise en 2<sup>e</sup> partie.

M<sup>adame</sup> Delcourt Marie Madeleine Joséphine

M<sup>me</sup> Le Mare, domiciliée 10 rue des Fleuries

à Orsay, sans ressource personnelle, salaire du mari 850 francs par mois, 2 enfants de 3 et 2 ans habitant Orsay depuis le 1<sup>er</sup> février 1927 y ayant son domicile de secours

admise en 1<sup>ère</sup> partie

X  
Assistance aux  
Vieillards

Madame Cordier Eugénie Victoire V<sup>ve</sup> Cardinal domiciliée à Orsay (Hospice) née à Paris 15<sup>ème</sup> le 16 avril 1867, malade incurable, ne pouvant plus travailler, sans famille, et n'ayant aucune ressource personnelle, ayant son domicile de secours à Orsay admise en 1<sup>ère</sup> partie.

X  
Assistance médicale  
gratuite

Le conseil approuve les changements à apporter à la liste du service médical gratuit

à ajouter

Favreau Jean

à retrancher

Néant

X  
Transfert du Monument  
Blondin de l'ancien  
cimetière au Nouveau  
(Vote de Crédit)  
app. le 25/6. 28

M<sup>r</sup> le Maire expose au conseil qu'il a obtenu de M<sup>r</sup> le Président du Tribunal, à la date du 17 avril 1928 une ordonnance de référé, autorisant le prélèvement sur la quotité disponible de la succession Blondin d'une somme de trois mille francs, destinée au transfert de ce monument de l'ancien cimetière d'Orsay dans le nouveau.

Le Conseil, vote, sur la demande de M<sup>r</sup> le Maire, un crédit de 3500 francs pour le transfert du dit monument de l'ancien cimetière au nouveau. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Vu l'heure avancée le conseil décide de se réunir le dimanche 24 juin 1928 à 14 heures pour l'examen des budgets.

La séance est levée à 24 heures

*[Signatures]*  
Blondin Desjournes  
Lemaire  
Amaro  
L. P. P. P.  
L. P. P. P.

## Séance du 24 juin 1928

Du Dimanche 27 juin 1928.  
Convocation du conseil Municipal pour le Dimanche  
24 juin 1928 à 14 heures, à la Mairie pour la  
tenue de la session de Mai.

Le Maire  
Blondel

L'an mil neuf cent vingt huit, le Dimanche 24 juin  
à quatorze heures, les membres du conseil Municipal  
d'Orsay, régulièrement convoqués, se sont réunis, dans la  
Salle de la Mairie, sous la Présidence de M<sup>r</sup> Blondel  
Maire, pour la session ordinaire du mois de Mai.

Étaient Présents: M<sup>r</sup> Blondel Maire, Befeuvre 2<sup>e</sup> adjoint,  
Lemerle, Dreux, Vilain, Borne, Prévost, Chouveau  
Marotte, Colin, Berouin.

Étaient absents, Bevasseur, Simon, Croue, Jolly, excusés.  
Le conseil choisit pour secrétaire M<sup>r</sup> Prévost, lequel  
fait lecture du procès verbal de la précédente séance  
qui est adopté à l'unanimité.

Compte de Gestion

Le conseil approuve le compte de gestion de l'exercice  
1927. présenté par M<sup>r</sup> Boursiac, receveur municipal  
de la Commune d'Orsay. et dont les recettes et les  
dépenses s'élèvent:

savoir:

Recettes	693.664, 20
Dépenses	564.995, 27

Excédent de Recettes — 128.668, 93

Compte administratif.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal  
des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice  
1927. Après ce compte rendu, Monsieur Blondel Maire  
et Befeuvre 2<sup>e</sup> adjoint se retirent de la salle des séances.  
Le Conseil procède à la nomination d'un Président.  
M<sup>r</sup> Borne est désigné pour remplir cette fonction.  
Le conseil émet un vote favorable sur le  
compte administratif présenté par M<sup>r</sup> Blondel  
Maire et Befeuvre 2<sup>e</sup> adjoint comprenant les

recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1927: se décomposant ainsi qu'il suit:

Recettes	693.664, 20
Dépenses	564.995, 27
Excédent de recettes	128.668, 93

Toutes les opérations du dit exercice sont closes et les crédits annulés.

Comptes  
du Bureau de Bienf<sup>ce</sup>

Les comptes et budgets du Bureau de bienfaisance sont approuvés par le conseil.

Comptes de l'Hospice  
Archaugé

Le conseil est d'avis d'approuver les comptes et budgets de l'hospice Archaugé, tels qu'ils sont présentés, par la commission administrative de l'Hospice.

### Chapitres additionnels de 1928.

Chapitres additionnels

### Recettes

Excédent de l'exercice 1927	128668 93
Caxe vicinale 1927	3771 03
Caxe sur les chiens 1927	5105 "
Location des Propriétés Communales 1927	606 "
Produit des concessions de terrain Cimetière	533 35
Redevance sud bunière sur Consommation	4650 30
Caxe sur les chiens 1926	74 16
Reste à percevoir sur la subvention accordée par le Ministère de l'Intérieur (8 octobre 1925)	14000 "
Budget des Cultes 1927.	1440 "
Total des Recettes	158848 77

### Dépenses

Solde Gabriel:	
Complément d'entretien 1927	1224 54
Solde Gabriel:	
Complément du ch. Val <sup>al</sup> ord. <sup>no</sup> 5 de la Pacaterie	1641 71
Dettes antérieures	240 08
à reporter	3.106 33

	Report	3 106	33
Complément d'entretien ch. Val ord <sup>re</sup> 1928		20 147	57
Contingent spécial ch. de G <sup>de</sup> Com 95 pour construction d'un égout B <sup>d</sup> Dubreuil		1500	"
Complément de traitements des secrétaires Mairie		2 500	"
d <sup>o</sup> pour prolongation ouverture Bureau Poste		1 050	"
d <sup>o</sup> de traitement garde champêtre		600	"
d <sup>o</sup> Dépenses du Téléphone		1 300	"
d <sup>o</sup> Entretien et clôture du cimetière		4 000	"
d <sup>o</sup> Indemnités de résidence Institut <sup>eurs</sup> , Institut <sup>ces</sup>		1 050	"
Subventions aux Inst <sup>eurs</sup> et Inst <sup>ces</sup> ne bénéficiant pas des œuvres post-scolaires		300	"
Subvention amicale des Pêcheurs		300	"
Reste dû p <sup>r</sup> éclairage des rues 2 <sup>e</sup> sem. 1926		12 498	69
Complément salaire des Cantonniers voirie urbaine		300	"
- d <sup>o</sup> _____ des chemins vicinaux		200	"
- d <sup>o</sup> pour balayage des écoles		1 000	"
Subvention au Comité M. Berthelot		100	"
Réparation couverture asile Dubreuil		13 000	"
- d <sup>o</sup> _____ Eglise		9 000	"
mémoires impayés p <sup>r</sup> préparation crèche M <sup>me</sup> <sup>Dubras</sup>		5 300	"
- d <sup>o</sup> - p <sup>r</sup> entretien des Batiments Com <sup>x</sup> <sup>Dubras</sup>		2 500	"
- d <sup>o</sup> - _____ d <sup>o</sup> - _____ Doineau		5 014	22
Reste à payer sur adjudication Dépotoir		28 582	"
- d <sup>o</sup> - Plan d'extension et d'embellissement		13 000	"
Subvention accordées au Syndicat du Parc d'Orsay		7 750	"
Avances aux syndicats autorisés pour constitution de dossiers (loi du 15 mars 1928).		6 000	"
Indemnité Arrighi		300	"
Honoraires de l'architecte et travaux Batiments Com <sup>x</sup>		2 481	90
Complément frais d'audiences foraines		850	"
Curage de la rivière l'Yvette		3 000	"
Reversement au B. B. d'une somme portée à tort à la commune en 1926.		540	"
Subvention au Bureau Bienf <sup>ice</sup>		3 000	"
Remb <sup>t</sup> à M <sup>e</sup> Piron notaire d'une somme versée à tort au Receveur Municipal		938	68
Remb <sup>t</sup> à l'enregistrement (Droits de transmission)		315	50
Transfert du monument Blondin de l'ancien cimetière au nouveau		3 500	"
Subvention pour Passerelle (lotiss <sup>t</sup> petit chez soi)		1 000	"
Frais séjour dans Hospice Civil Versailles 2 <sup>e</sup> trim 1924		164	98
Reliquat construction Passerelle et l'Yvette		2 520	90
Dépenses Impayées		1 38	90
Total		158 848	77

Excédents de Dépenses

Le Conseil

Considérant que certaines dépenses ont dépassé les crédits alloués et qu'il y a lieu pour régulariser la comptabilité du receveur de voter les suppléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédents de dépenses. Approuve les excédents de dépenses de l'exercice 1927 tels qu'ils sont présentés par le receveur Municipal.

Budget Vicinal

Le Conseil Municipal

Vu la loi du 21 mai 1836, l'Instruction Ministerielle du 24 juin, suivant, et le règlement Général sur les services des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par M. l'agent Voyer.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 5 mai 1927.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de viabilité, les chemins de Grande Communication d'intérêt commun et vicinal.

Adopte les propositions présentées par M. l'agent Voyer pour l'entretien de ces chemins.

Note l'inscription au Budget Vicinal des recettes et crédits nécessaires, pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1929, avec 3 tournées de prestations.

Budget primitif, recettes et dépenses. 64127. ..

Budget additionnel, recettes et dépenses. 24746, 90

Budget Primitif

Le Conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives pour l'exercice 1929.

Traitement du secrétaire des Employés de Mairie 15000 ..

Frais de bureau de la Mairie 2000 ..

Imprimés à la charge de la commune 200 ..

Conservation des archives 350 ..

Frais de registres de l'Etat Civil 450 ..

Abonnement au Journal officiel (Edition des Comm<sup>nes</sup>) 4 ..

Frais de confection des rôles. 700 ..

Chauffage du bureau de la Gendarmerie 200 ..

Traitement du Receveur Municipal 4760 ..

Traitement du Garde Champêtre 7200 ..

Dotation de la Rosière 1500 ..

Allocation au porteur de dépêches 1000 ..

Prolongation ouverture du Bureau de Poste 2450 ..

à reporter 35814 ..

	Report	35814	"
		2000	"
Dépenses du Téléphone		150	"
Frais d'entretien des boîtes aux lettres		2350	"
Frais d'audiences foraines		80	"
Abonnement à diverses publications administratives		30	"
Salaires du Tambour afficheur		300	"
Caisse d'épargne		600	"
Secours aux réservistes et à leur famille		8000	"
Entretien de la Mairie		2500	"
Entretien et clôture des cimetières		600	"
Contributions sur les biens et revenus communaux		325	"
Apprentissage de métiers		700	"
Reversement au Bureau B <sup>ce</sup> (Legs Bourrier)		6000	"
Entretien des Bâtimens communaux		1200	"
Chaussures aux enfants des écoles		500	"
Entretien des fontaines, puits et mares		800	"
Assurance des Bâtimens Com <sup>x</sup> contre l'incendie		400	"
Entretien et remontage de l'horloge		1500	"
Indemnités aux sapeurs Pompiers		300	"
Entretien des Pompes à Incendies		100	"
Assurance des Pompiers		2500	"
Contingent de la Commune pour les enfants assistés		3000	"
d <sup>o</sup> ——— pour les aliénés		5000	"
Dépenses d'assistance médicale gratuite		4500	"
d <sup>o</sup> ——— aux vieillards infirmes et incurables		300	"
Vaccination gratuite		100	"
Pesage des nourrissons		3000	"
Contingement pour fonctionnement du dispensaire		2500	"
Contingent dans les dépenses de protection de la santé publique		3500	"
Suspension sanitaire des bœufs et des animaux amenés aux foires & marchés		50	"
Retraites Ouvrières (Conty <sup>t</sup> de la C <sup>m</sup> sur les Salaires Com <sup>x</sup> )		300	"
Assistance aux familles nombreuses		700	"
d <sup>o</sup> aux femmes en couches		1500	"
Assurance des employés municipaux		4500	"
Subvention au bureau de Bienf <sup>ce</sup>		800	"
Subvention à la fanfare		1000	"
d <sup>o</sup> à la S <sup>te</sup> de Secours Mutuels		50	"
Assurance des fautes lourdes des pompiers		400	"
Subvention à diverses œuvres		10	"
Cotisation à l'association des Maires			"
à reporter		97.959	"

	Report	97959
Location ou entretien des écoles publiques		5000
Indemnité de résidence aux Inst <sup>eurs</sup> et Institut <sup>rices</sup>		10500
— 1° de logement — d° —		4400
Chauffage, éclairage des classes		15000
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement		1000
Salaires à l'aide de l'école maternelle		4800
Ind <sup>emnités</sup> de chauffage aux Inst <sup>eurs</sup> et Institut <sup>rices</sup>		300
Médailles et lires pour prix		200
Subvention à la Coopérative scolaire		100
— d° — à la Caisse des écoles	achat de glaces et pain	2500
		3000
Fournitures aux élèves des écoles		12000
Ind <sup>emnités</sup> au Personnel enseignant et œuvres post-scolaires		3000
Emploi legs Parrot		1130
Achat de lires pour la bibliothèque scolaire		150
Subvention à la S <sup>te</sup> Cercle racine		200
— d° — d'horticulture		200
Cours de dessin		600
Crèche Personnel et fournitures		8000
Balayage des écoles		1600
Entretien des rues, quais et places publiques		3000
Eclairage des rues, — d° —		30000
Enlèvement des boues et immondices		25000
Indemnité au Voyer Communal		1500
Salaires des cantonniers de la Voirie Urbaine		24300
— d° — des chemins V <sup>o</sup> ord <sup>re</sup>		8510
Entretien des — d° —		25000
Dépenses diverses		200
Frais Généraux (frais de rôles, de timbres)		600
Contingents affectés aux chemins de G <sup>de</sup> Com <sup>mune</sup> et d'intérêt		29817
Entretien des chemins vicinaux reconnus		5000
Élargissements des chemins vicinaux		3000
Entretien du dépôt		1000
Subvention aux lotissements (entretien éclaira <sup>ge</sup> des rues etc)		12000
Fêtes Nationales du 14 Juillet et autres fêtes publiques		7500
Recensement par le contrôleur		900
Honoraires, architectes, géomètre, avocat		6000
Balayage de la Mairie		1200
Dépenses imprévues		12000
Aluminations des indigents		700
	à reporter	368866